

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG  
 Warendorfer Strasse 21  
 59075 Hamm

No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00  
 No. Fax +49 (0) 2381 963-849  
 Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612  
 Belgium: +32 (0) 70 24 52 45

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Butanone; Acétate d'isobutyle; Acétate de n-butyle; Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
EUH208 Contient	2-hydroxy-4-n-octyloxybenzophénone, Peut produire une réaction allergique.

#### Informations complémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

## 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

## 3. Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### Acétate d'isobutyle

No. CAS	110-19-0
No. EINECS	203-745-1

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Numéro d'enregistrement 01-2119488971-22  
 Concentration  $\geq$  20 < 25 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066 Système nerveux

**Acétate de n-butyle**

No. CAS 123-86-4  
 No. EINECS 204-658-1  
 Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29  
 Concentration  $\geq$  20 < 25 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 3 H226  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066 Système nerveux

**Butanone**

No. CAS 78-93-3  
 No. EINECS 201-159-0  
 Numéro d'enregistrement 01-2119457290-43  
 Concentration  $\geq$  10 < 20 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066 Système nerveux

**xylène**

No. CAS 1330-20-7  
 No. EINECS 215-535-7  
 Numéro d'enregistrement 01-2119488216-32  
 Concentration  $\geq$  1 < 10 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 3 H226  
 Acute Tox. 4 H332  
 Acute Tox. 4 H312  
 Skin Irrit. 2 H315  
 Asp. Tox. 1 H304  
 STOT SE 3 H335  
 Eye Irrit. 2 H319  
 Voie d'exposition: Exposition par inhalation  
 Voie d'exposition: Exposition par la peau  
 Voies respiratoires; Voie d'exposition: par inhalation

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

No. EINECS 920-750-0  
 Numéro 01-2119473851-33

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

d'enregistrement

Concentration  $\geq$  3 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

STOT SE 3 H336

Système nerveux

**4-Méthylpentan-2-one**

No. CAS 108-10-1

No. EINECS 203-550-1

Numéro 01-2119473980-30

d'enregistrement

Concentration  $\geq$  1 < 6 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Acute Tox. 4 H332

Voie d'exposition: Exposition par inhalation

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

EUH066

Voies respiratoires

**Éthylbenzène**

No. CAS 100-41-4

No. EINECS 202-849-4

Numéro 01-2119489370-35

d'enregistrement

Concentration  $\geq$  1 < 4 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Acute Tox. 4 H332

Voie d'exposition: Exposition par inhalation

STOT RE 2 H373

Asp. Tox. 1 H304

Oreille

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

No. EINECS 918-668-5

Numéro 01-2119455851-35

d'enregistrement

Concentration  $\geq$  1 < 3 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

STOT SE 3 H335

STOT SE 3 H336

EUH066

Voies respiratoires

Système nerveux

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

No. CAS 108-65-6

No. EINECS 203-603-9

Numéro 01-2119475791-29

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

d'enregistrement				
Concentration	>=	1	<	10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
		Flam. Liq. 3		H226
		STOT SE 3		H336

**2-hydroxy-4-n-octyloxybenzophénone**

No. CAS		1843-05-6		
No. EINECS		217-421-2		
Numéro		01-2119557833-30		
d'enregistrement				
Concentration	>=	0,1	<	1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
		Skin Sens. 1		H317

**Notent**

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**En cas d'inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

remplace la version: 87 / BE

Date de révision: 20.01.2021

Date d'impression 23.01.21

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition . éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	275	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	550	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				

##### Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	VL (B)			
Valeur	275	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	550	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020				

##### 4-Méthylpentan-2-one

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	83	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	208	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

**4-Méthylpentan-2-one**

Liste	VL (B)			
Valeur	83	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	208	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

**Butanone**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	600	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	900	mg/m <sup>3</sup>	300	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				

**Butanone**

Liste	VL (B)			
Valeur	600	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	900	mg/m <sup>3</sup>	300	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

**Acétate d'isobutyle**

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

**Acétate d'isobutyle**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

**Acétate de n-butyle**

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

**Acétate de n-butyle**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

**xylène**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 12/2009				

**xylène**

Liste	VL (B)			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020				

**Éthylbenzène**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	884	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				



Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

**Éthylbenzène**

Liste	VL (B)			
Valeur	87	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	551	mg/m <sup>3</sup>	125	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020				

**Autres données**

-

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	275			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition par la peau			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	153,5			mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition orale			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	1,67			mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	33			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition par la peau			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	54,8			mg/kg

**Acétate d'isobutyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition par la peau			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	10			mg/kg/d

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

**Acétate de n-butyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	25	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	150	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	32	mg/kg

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	773	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2035	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Concentration	608	mg/kg/d
---------------	-----	---------

**xylène**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	180	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
-------------	--------------------------------	--

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/kg/d
<b>4-Méthylpentan-2-one</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	208	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	208	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	83	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

mode d'effet	Effet local	
Concentration	83	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11,8	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,7	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	14,7	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	155,2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	155,2	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,2	mg/kg/d

**Éthylbenzène**



Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	18	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
<b>Butanone</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
Concentration	1161	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
Concentration	1161	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	106	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
Concentration	31	mg/kg/d

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
Concentration	412	mg/kg/d

**2-hydroxy-4-n-octyloxybenzophénone**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,6	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,87	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,9	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,9	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/m <sup>3</sup>

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)****Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,635	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0635	mg/l

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	6,35	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,329	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
<b>Acétate d'isobutyle</b>		
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,17	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,017	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,34	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	200	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,877	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,0877	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0755	mg/kg

**Acétate de n-butyle**

Valeur type PNEC

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Type	Eau douce		
Concentration	0,18		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,018		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	35,6		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,36		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,981		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0981		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,0903		mg/kg
<b>4-Méthylpentan-2-one</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,6		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,06		mg/l
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	1,5		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	27,5		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	8,27		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,83		mg/kg

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	1,3	mg/kg

**xylène**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,327	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,327	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	12,46	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	12,46	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2,31	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	6,58	mg/l

**Éthylbenzène**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,327	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	12,46	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2,31	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	6,58	mg/l

**Butanone**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	55,8	mg/l

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Type	Eau salée		
Concentration	55,8		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	284,74		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	287,7		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	22,5		mg/kg
<b>2-hydroxy-4-n-octyloxybenzophénone</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,052		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,0052		mg/l
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,52		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	1		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	331		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	33,2		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	66,1		mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7 mm

Temps de pénétration  $\geq$  30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** liquide

**Couleur** incolore

**Odeur** de solvant

#### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

#### Point de fusion

Remarque non déterminé

#### Point de congélation

Remarque non déterminé

#### point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

#### Point d'éclair

Valeur 10 °C

#### Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

#### inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

#### limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité



Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

remplace la version: 87 / BE

Date de révision: 20.01.2021

Date d'impression 23.01.21

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité**

Valeur	env. 0,911				kg/l
température	20	°C			

**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**Temps d'écoulement**

Valeur	26	à	32	s
température	20	°C		
méthode	DIN 53211 4 mm			

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Elément non volatile**

Valeur	23,9	%
méthode	valeur calculée	

**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

remplace la version: 87 / BE

Date de révision: 20.01.2021

Date d'impression 23.01.21

**10.4. Conditions à éviter**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	> 10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****xylène**

ATE	2000	mg/kg
Source	alle Daten über 2000 mg/kg	

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	> 20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****4-Méthylpentan-2-one**

Espèces	rat	
CL50	2,9	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
Source	2 (reliable with restrictions)	

**xylène**

ATE	5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
Source	alle Werte über 5 mg/l	

**Éthylbenzène**

ATE	1,5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

méthode	conversion
Remarque	Brouillard

**Corrosion/irritation cutanée**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****xylène**

Espèces	lapin
Période d'observation	72 h
évaluation	Irritant pour la peau.
Source	2 (reliable with restrictions)

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation	irritant
méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****4-Méthylpentan-2-one**

Espèces	lapin
Période d'observation	72 h
évaluation	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
Source	1 (reliable without restriction)

**Butanone**

Espèces	lapin
Période d'observation	7 d
évaluation	Irritation sévère des yeux
Source	2 (reliable with restrictions)

**xylène**

Espèces	lapin
évaluation	Irritant pour les yeux.
Source	2 (reliable with restrictions)

**sensibilisation**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation (Composants)****2-hydroxy-4-n-octyloxybenzophénone**

Espèces	cochon d'Inde
évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
méthode	OCDE Ligne directrice 406

**Mutagénicité**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

remplace la version: 87 / BE

Date de révision: 20.01.2021

Date d'impression 23.01.21

**Cancérogénicité**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
 Remarque Les critères de classification sont remplis.  
 évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****4-Méthylpentan-2-one**

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.  
 Voie d'exposition Exposition par inhalation  
 organes : Nez, système respiratoire, yeux  
 Remarque Peut irriter les voies respiratoires.

**Butanone****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

organes : Système nerveux  
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Acétate d'isobutyle****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

organes : Système nerveux  
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Acétate de n-butyle****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

organes : Système nerveux  
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**xylène****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Voie d'exposition par inhalation  
 organes : Voies respiratoires  
 Remarque Peut irriter les voies respiratoires.

**Hydrocarbures, C9, aromatiques****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Voie d'exposition par inhalation  
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Hydrocarbures, C9, aromatiques****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
 organes : Système nerveux

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Remarque Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
organes : Système nerveux**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
CL 50	9,2		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	3,2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	2,14		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	3		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**2-hydroxy-4-n-octyloxybenzophénone**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	52		mg/l
Durée d'exposition	24	h	

**Toxicité pour les algues (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	2,6	à	2,9 mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

remplace la version: 87 / BE

Date de révision: 20.01.2021

Date d'impression 23.01.21

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	10		mg/l
Durée d'exposition méthode	72	h	
	OECD 201		

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Biodégradabilité (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

évaluation Facilement biodegradable.

**Hiilivedyt, C7-C9, n-alkaanit, isoalkaanit, syklistet**

évaluation Facilement biodegradable.

**2-hydroxy-4-n-octyloxybenzophénone**

Valeur	5	à	6	%
Durée de l'essai évaluation	28	d		
	Difficilement biodégradable.			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.6. Autres effets néfastes****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Code de déchets CEE 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

#### produit modifié

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Code de déchets CEE 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

#### résidus séchés




Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

### 14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	2		

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

remplace la version: 87 / BE

Date de révision: 20.01.2021

Date d'impression 23.01.21

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### COV

COV (CE)	76,1	%	694	g/l
----------	------	---	-----	-----

#### Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

Flam. Liq - Flammable liquids  
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods



Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

IATA - International Air Transport Association  
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
 LOEL - Lowest Observed Effect Level  
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC - No Observed Effect Concentration  
 NOEL - No Observed Effect Level  
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES001 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

### **Etat**

liquide

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

**Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: &lt;= 300

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

**air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE

080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**Contributing exposure scenario controlling worker exposure****Utilisation**

SU3

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PROC7

Pulvérisation dans des installations industrielles

**Etat**

liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition

&lt;= 8 h/d

Fréquence d'exposition

&lt;= 220 d/a

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

### Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

### mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7

Temps de pénétration >= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

### Estimation d'exposition et référence bibliographique

#### Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)

SU3

PROC

PROC7

méthode d'évaluation

inhalation, long terme - local et systémique

estimation de l'exposition

27,54 mg/m<sup>3</sup>

estimation de l'exposition (méthodique)

ECETOC TRA

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,1

substance principale

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

#### Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)

SU3

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

PROC  
 méthode d'évaluation  
 estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)  
 PROC  
 méthode d'évaluation  
 estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)  
 PROC  
 méthode d'évaluation  
 estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)  
 PROC  
 méthode d'évaluation  
 estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)  
 PROC  
 méthode d'évaluation  
 estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

**Travailleurs (industriels)**

PROC  
 méthode d'évaluation  
 estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

**Travailleurs (industriels)**

PROC  
 méthode d'évaluation  
 estimation de l'exposition

PROC7  
 cutanée, long terme - local et systémique  
 2,14 mg/kg/d  
 ECETOC TRA  
 0,01  
 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

SU3  
 PROC10  
 inhalation, long terme - local et systémique  
 55,08 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,2  
 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

SU3  
 PROC10  
 cutanée, long terme - local et systémique  
 27,43 mg/kg/d  
 ECETOC TRA  
 0,18  
 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

SU3  
 PROC13  
 inhalation, long terme - local et systémique  
 55,08 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,2  
 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

SU3  
 PROC13  
 cutanée, long terme - local et systémique  
 13,71 mg/kg/d  
 ECETOC TRA  
 0,09  
 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PROC7  
 inhalation, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'intérieur  
 60,5 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,126  
 Acétate d'isobutyle

PROC10  
 inhalation, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'intérieur  
 242 mg/m<sup>3</sup>

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

ECETOC TRA  
 0,504  
 Acétate d'isobutyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC  
 méthode d'évaluation

PROC13  
 inhalation, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

242 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,504  
 Acétate d'isobutyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC  
 méthode d'évaluation

PROC7  
 inhalation, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

60,5 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,126  
 Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC  
 méthode d'évaluation

PROC10  
 inhalation, long terme - systémique  
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

242 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,504  
 Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC  
 méthode d'évaluation

PROC10  
 inhalation, long terme - systémique  
 Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

242 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,504  
 Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC  
 méthode d'évaluation

PROC13  
 inhalation, long terme - systémique  
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

242 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,504  
 Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC  
 méthode d'évaluation

PROC13  
 inhalation, long terme - systémique  
 Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition  
 estimation de l'exposition (méthodique)  
 ratio de caractérisation du risque (RCR)  
 substance principale

242 mg/m<sup>3</sup>  
 ECETOC TRA  
 0,504  
 Acétate de n-butyle

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

**Travailleurs (industriels)**SU (Secteur d'Utilisation)  
PROC  
méthode d'évaluationSU3  
PROC7  
inhalation, long terme - systémique  
Utilisation à l'intérieur  
0,75  
4-Méthylpentan-2-oneratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale**Travailleurs (industriels)**SU (Secteur d'Utilisation)  
PROC  
méthode d'évaluationSU3  
PROC7  
cutanée, long terme - systémique  
Utilisation à l'intérieur  
0,5  
4-Méthylpentan-2-oneratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale**Travailleurs (industriels)**SU (Secteur d'Utilisation)  
PROC  
méthode d'évaluationSU3  
PROC10  
inhalation, long terme - systémique  
Utilisation à l'intérieur  
0,5  
4-Méthylpentan-2-oneratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale**Travailleurs (industriels)**SU (Secteur d'Utilisation)  
PROC  
méthode d'évaluationSU3  
PROC10  
cutanée, long terme - systémique  
0,5  
4-Méthylpentan-2-oneratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale**Travailleurs (industriels)**SU (Secteur d'Utilisation)  
PROC  
méthode d'évaluationSU3  
PROC13  
inhalation, long terme - systémique  
0,5  
4-Méthylpentan-2-oneratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale**Travailleurs (industriels)**SU (Secteur d'Utilisation)  
PROC  
méthode d'évaluationSU3  
PROC13  
cutanée, long terme - systémique  
0,5  
4-Méthylpentan-2-oneratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale**Travailleurs (industriels)**SU (Secteur d'Utilisation)  
PROC  
méthode d'évaluationSU3  
PROC7  
par inhalation  
Utilisation à l'intérieur  
0,1 mg/m<sup>3</sup>  
ECETOC TRA  
0,34  
xylèneestimation de l'exposition  
estimation de l'exposition (méthodique)  
ratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU3

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

PROC	PROC10
méthode d'évaluation	par inhalation
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,05 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,172
substance principale	xylène
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	par inhalation
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,1 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,34
substance principale	xylène

## **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES003 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

Jours d'émission par site: &lt;= 250

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

**air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE

080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses**résidus séchés**

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)****Titre abrégé du scénario d'exposition**

Numéro de la matière: CES006

**Utilisation**

SU22

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC11

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Etat**

liquide



Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

### Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

### Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

### mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant &gt;= 0,7

Temps de pénétration &gt;= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

### Estimation d'exposition et référence bibliographique

#### Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	55,08 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,2  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC13  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - local et systémique  
 estimation de l'exposition 13,71 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,09  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC10  
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique  
 estimation de l'exposition 137,71 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,5  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC10  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - local et systémique  
 estimation de l'exposition 27,43 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,18  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'intérieur  
 estimation de l'exposition 27,54 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,1  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'intérieur  
 estimation de l'exposition 2,14 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,01  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'extérieur  
 estimation de l'exposition 55,08 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,2  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'extérieur  
 estimation de l'exposition 107,14 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA  
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,7

substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
 SU (Secteur d'Utilisation) SU21  
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - systémique  
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition 6 mg/kg/d  
 estimation de l'exposition (méthodique) ConsExpo v4.1

ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,11  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
 SU (Secteur d'Utilisation) SU21  
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique  
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition 6,83 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ConsExpo v4.1

ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,6  
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition 242 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA

ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504  
 substance principale Acétate d'isobutyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique  
 Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition 242 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA

ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504  
 substance principale Acétate d'isobutyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation) SU22  
 PROC PROC11  
 méthode d'évaluation Long-terme  
 par inhalation

estimation de l'exposition 242 mg/m<sup>3</sup>  
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA

ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

Date de révision: 20.01.2021

remplace la version: 87 / BE

Date d'impression 23.01.21

substance principale

Acétate de n-butyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC10

méthode d'évaluation

inhalation, long terme - systémique

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,5

substance principale

4-Méthylpentan-2-one

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC10

méthode d'évaluation

cutanée, long terme - systémique

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,1

substance principale

4-Méthylpentan-2-one

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC11

méthode d'évaluation

inhalation, long terme - systémique

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,5

substance principale

4-Méthylpentan-2-one

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC11

méthode d'évaluation

cutanée, long terme - systémique

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,5

substance principale

4-Méthylpentan-2-one

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC13

méthode d'évaluation

inhalation, long terme - systémique

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,75

substance principale

4-Méthylpentan-2-one

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC13

méthode d'évaluation

cutanée, long terme - systémique

ratio de caractérisation du risque (RCR)

0,5

substance principale

4-Méthylpentan-2-one

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC10

méthode d'évaluation

par inhalation

estimation de l'exposition

Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition (méthodique)

0,05 mg/m<sup>3</sup>

ratio de caractérisation du risque (RCR)

ECETOC TRA

substance principale

0,172

xylène

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)

SU22

PROC

PROC11

méthode d'évaluation

par inhalation

Nom commercial: Hesse Vernis PU bicouche DE 45034

Version: 88 / BE

remplace la version: 87 / BE

Date de révision: 20.01.2021

Date d'impression 23.01.21

estimation de l'exposition  
estimation de l'exposition (méthodique)  
ratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale

Utilisation à l'intérieur  
0,1 mg/m<sup>3</sup>  
ECETOC TRA  
0,34  
xylène

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)  
PROC  
méthode d'évaluation

SU22  
PROC13  
par inhalation

estimation de l'exposition  
estimation de l'exposition (méthodique)  
ratio de caractérisation du risque (RCR)  
substance principale

Utilisation à l'intérieur  
0,05 mg/m<sup>3</sup>  
ECETOC TRA  
0,172  
xylène

**Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval****Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.